



**ABSTRACT:** The Canadian Board of Professional Psychology (CBPP) is a national, voluntary board certification body recognizing advanced, peer-reviewed professional competence among doctoral-level psychologists in Canada. Operating in a non-regulatory, complementary role, it provides nationally consistent standards to enhance transparency and recognition of advanced clinical expertise beyond registration with provincial/territorial regulatory bodies.

Dear Colleagues,

The Canadian Board of Professional Psychology (CBPP) is a national board certification organization for psychologists holding doctoral degrees in psychology.

The CBPP has been developed to offer a voluntary, peer-reviewed, professional credential recognizing advanced competence and specialization for registered psychologists in Canada. It is not intended to replace or override Provincial and/or Territorial regulations. Eligible psychologists will have earned a doctoral degree in a clinically-focussed psychology program with a longitudinal developmental training model. Training must include advanced competency evaluation (e.g., comprehensive examinations), multiple supervised clinical practica, supervised pre- and post-doctoral internship/residency programs, and exposure to multiple clinical settings and supervisors.

In developing its eligibility criteria as a national body, the CBPP has considered, and is in general agreement with, the positions and accreditation standards established by the following national organizations: Canadian Psychological Association (CPA), the American Psychological Association (APA), the Canadian Register of Health Service Psychologists (CRHSP), the National Register of Health Service Psychologists (NRHSP), the Association of Canadian Psychology Regulatory Organizations (ACPRO), and the American Board of Professional Psychology (ABPP). Eligible psychologists must be registered in good standing with their provincial and/or territorial regulatory body and prepared to declare competencies in specific practice areas. The CBPP is intended to function in a complementary role within Canada's existing professional landscape, aiming to recognize advanced competence. The CBPP is not a provincial regulatory body.

## **Purpose and Context**

The CBPP is intended to identify psychologists who have met nationally consistent peer-reviewed standards of advanced professional competence, while fully respecting provincial/territorial regulatory authority.

CBPP Board Certification provides clarity for the general public, interdisciplinary professionals, school boards, insurance companies, governmental organizations, and other relevant stakeholders that psychologists holding this designation have demonstrated advanced clinical reasoning and diagnostic formulation, as well as integration of science and practice through the following:

- Completed doctoral-level education and supervised clinical training
- Completed predoctoral internship and postdoctoral supervision
- Current registration with the provincial and/or territorial regulatory body(ies) where they practice
- Been assessed for knowledge and competence in professional ethics and clinical practice that meet the standards as set forth by the CBPP

The CBPP reflects an internationally recognized common professional model in which advanced, post-licensure board certification exists alongside diverse training pathways.

The CBPP:

- Does not regulate practice
- Does not replace registration with provincial/territorial regulatory bodies
- Does not alter provincial/territorial title protection

As a national credentialing board that is not affiliated with professional organizations and registering bodies, the CBPP model for psychology mirrors other existing Canadian and international health-profession models where advanced national credentials may exceed provincial/territorial registration requirements.

## **History, Foundation and Governance**

The Canadian Board of Professional Psychology (CBPP) represents the evolution of the Canadian Academy of Psychologists in Disability Assessment (CAPDA), accomplished through CAPDA's transformation and reconstitution as the CBPP via a comprehensive revision of its bylaws, mission, and mandate.

The Canadian Academy of Psychologists in Disability Assessment (CAPDA) was an organization uniquely positioned to form the Canadian Board of Professional Psychology (CBPP). CAPDA was established in 1995 as a national organization of

senior doctoral level psychologists aiming to share information, develop standards of practice and conduct, educate, and advocate on matters related to rehabilitation and disability, as well as third party and other requested assessments. The organization has published a number of best practice standards and guidelines.

CAPDA's history demonstrates unique expertise in the creation, execution, and management of credentialing programs. Over the course of its existence, the organization's Board of Directors moved CAPDA in the direction of developing a national board certification program and other advanced credentialing programs. In 2017, CAPDA launched the Certification in Catastrophic Impairment Evaluation (C-CAT) in collaboration with the Canadian Society of Medical Evaluators (CSME). In 2018, CAPDA and CSME introduced the Certification in Medical Legal Expertise (CMLE). These programs have credentialed mental health and medical professionals over the past decade, including psychiatrists and psychologists, in advanced catastrophic impairment and medical-legal evaluation expertise.

The CAPDA Board of Directors invited a number of senior psychologists from different practice areas and institutions, including past-presidents and founders of CAPDA, to join them in forming a task force. The aim of this task force was to morph the Academy into a credentialing organization with a much broader mandate, encompassing the credentialing of psychologists not just in disability and assessment areas, but in all areas of clinical practice, while maintaining an eye toward national standards. The task force, with legal assistance, revised the organization's bylaws. On January 23, 2026, CAPDA held its Annual General Meeting, and the attending members voted unanimously to approve the organization's newly created objects and changes in name, mandate, and bylaws. The formal ratification of the organization's objects, name, and bylaws has been approved by the federal government.

The newly constituted CBPP (formerly CAPDA) moves ahead on a solid foundation of expertise in the creation, execution, and managing of credentialing programs. The CBPP will be governed independently, with an emphasis on transparency, consultation, and collaboration across the profession. We welcome doctoral level psychologists across Canada interested in working with us as we expand our processes and policies, such as including additional specialty area designations. In due course we will disseminate an online form so that interested psychologists can apply to assist in further development.

## **Next Steps**

The CBPP will share information regarding:

- Governance and advisory structures
- Eligibility and application processes
- Registration procedures and timelines, including a streamlined fast-track application process for currently registered doctoral level psychologists in Canada
- Initial specialty certification areas
- How to get involved in developing additional specialty areas for certification.

We welcome dialogue and feedback and look forward to working collaboratively with professional associations, training programs, and national partners. The general email for the Board is [info@cbpppsychology.ca](mailto:info@cbpppsychology.ca).

Sincerely,

Dr. Reena Chopra, Ph.D., C. Psych. ([rchopra@cbpppsychology.ca](mailto:rchopra@cbpppsychology.ca))

Dr. Jeremy Frank, Ph.D., C. Psych. ([jfrank@cbpppsychology.ca](mailto:jfrank@cbpppsychology.ca))

Co-Presidents

Canadian Board of Professional Psychology (CBPP)



CANADIAN BOARD OF  
PROFESSIONAL PSYCHOLOGY



CONSEIL CANADIEN DE  
PSYCHOLOGIE PROFESSIONNELLE

**RÉSUMÉ :** Le Conseil Canadien de Psychologie Professionnelle (CCPP) est un organisme national et bénévole de certification professionnelle qui reconnaît la compétence professionnelle avancée et évaluée par les pairs des psychologues de niveau doctoral au Canada. Opérant à titre complémentaire et non réglementaire, il fournit des normes uniformes à l'échelle nationale pour améliorer la transparence et la reconnaissance de l'expertise clinique avancée au-delà de l'inscription auprès des organismes de réglementation provinciaux/territoriaux.

Chers Collègues,

Le Conseil Canadien de Psychologie Professionnelle (CCPP) est un organisme national de certification professionnelle pour les psychologues titulaires d'un doctorat en psychologie.

Le CCPP a été développé pour offrir un titre professionnel volontaire, évalué par des homologues, reconnaissant la compétence avancée et la spécialisation des psychologues inscrits au Canada. Il n'est pas conçu pour remplacer ou annuler les règlements provinciaux et/ou territoriaux. Les psychologues admissibles doivent avoir obtenu un doctorat dans un programme de psychologie axé sur le plan clinique avec un modèle de formation développementale longitudinale. La formation doit inclure une évaluation de compétence avancée (p. ex., examens complets), de multiples stages cliniques supervisés, des programmes de stages/résidences pré- et post-doctoraux supervisés, et une exposition à de multiples milieux cliniques et de superviseurs.

Lors de l'élaboration de ses critères d'admissibilité en tant qu'organisme national, le CCPP a examiné et est généralement en accord avec les positions et les normes d'agrément établies par les organisations nationales suivantes : l'Association Canadienne de Psychologie (ACP), l'American Psychological Association (APA), le Registre Canadien des Psychologues de la Santé (RCPS), le National Register of Health Service Psychologists (NRHSP), l'Association Canadienne des Organismes de Réglementation en Psychologie (ACORP) et l'American Board of Professional Psychology (ABPP). Les psychologues admissibles doivent être inscrits en règle auprès de leur organisme de réglementation provincial et/ou territorial et être prêts à déclarer leurs compétences dans des domaines de pratique spécifiques. Le CCPP est conçu à jouer un rôle complémentaire au sein du paysage professionnel canadien existant,

visant à reconnaître la compétence avancée. Le CCPP n'est pas un organisme régulateur provincial.

## **Objectif et contexte**

Le CCPP vise à identifier les psychologues qui ont satisfait des normes de compétence professionnelle avancée conforme à l'échelle nationale et évaluées par leur homologues, tout en respectant pleinement l'autorité régulateur provinciale/territoriale.

La certification du CCPP communique au grand public, aux professionnels interdisciplinaires, aux conseils scolaires, aux compagnies d'assurance, aux organisations gouvernementales et a d'autres parties prenantes, que les psychologues détenant cette désignation ont démontré un raisonnement clinique et une formulation diagnostique avancée , ainsi qu'une intégration de la science et la pratique par les moyens suivants :

- Formation au niveau doctoral et formation clinique supervisée complétées
- Stage prédoctoral et supervision postdoctorale complétés
- Inscription actuelle auprès de l'organisme ou des organisme régulateurs provinciaux et/ou territoriaux où ils pratiquent
- Évaluation des connaissances et de compétence en éthique professionnelle et en pratique clinique répondant aux normes établies par le CCPP

Le CCPP démontre un modèle professionnel commun reconnu à l'échelle internationale dans lequel la certification avancée, après l'obtention du permis, existe parallèlement à divers parcours de formation.

Le CCPP :

- Ne réglemente pas la pratique
- Ne remplace pas l'inscription auprès des organismes de réglementation provinciaux/territoriaux
- Ne modifie pas la protection du titre provincial/territorial

En tant qu'organisme d'accréditation national n'étant pas affilié à des organisations professionnelles ou à des organismes d'inscription, le modèle du CCPP de la psychologie reflète d'autres modèles existants du secteur de santé canadien et international où les accréditations nationaux avancés peuvent dépasser les exigences d'inscription provinciales/territoriales.

## **Historique, fondement et gouvernance**

Le Conseil Canadien de Psychologie Professionnelle (CCPP) représente l'évolution de l'Académie Canadienne des Psychologues Évaluateurs de l'Invalidité (ACPEI), réalisée par la transformation et la reconstitution de l'ACPEI en CCPP via une révision complète de ses règlements, de sa mission et de son mandat.

L'Académie Canadienne des Psychologues Évaluateurs de l'Invalidité (ACPEI) était une organisation particulièrement bien placée pour fonder le Conseil Canadien de Psychologie Professionnelle (CCPP). L'ACPEI, créée en 1995, comme une organisation nationale de psychologues de niveau doctoral et expérimentés visant à partager des informations, à élaborer des normes de pratique et de conduite, à éduquer et à plaider sur des questions liées à la réadaptation et à l'invalidité, ainsi qu'aux évaluations demandées par des tiers et d'autres. L'organisation a publié un certain nombre de normes et de lignes directrices de bonnes pratiques.

L'historique de l'ACPEI démontre une expertise unique dans la création, l'exécution et la gestion de programmes d'accréditation. Au cours de son existence, le Conseil d'administration de l'organisation a orienté l'ACPEI vers l'élaboration d'un programme national de certification professionnelle et d'autres programmes d'accréditation avancés. En 2017, l'ACPEI a lancé la Certification en évaluation des atteintes catastrophiques (C-CAT) en collaboration avec la Société Canadienne des Évaluateurs Médicaux (SCÉM). En 2018, l'ACPEI et la SCÉM ont introduit la Certification en Expertise Médico-Légale (CEML). Ces programmes ont agréé des professionnels de la santé mentale et de la médecine au cours de la dernière décennie, y compris les psychiatres et les psychologues, en expertise avancée d'évaluation d'atteintes catastrophiques et en évaluation médico-légale.

Le Conseil d'administration de l'ACPEI a invité un certain nombre de psychologues expérimentés dans différents domaines de pratique et d'institutions, y compris d'anciens présidents et fondateurs de l'ACPEI, à se joindre à eux pour former un groupe de travail. L'objectif de ce groupe de travail était de transformer l'Académie en organisme d'accréditation avec un mandat beaucoup plus large, englobant l'accréditation des psychologues non seulement dans les domaines de l'invalidité et de l'évaluation, mais dans tous les domaines de la pratique clinique, tout en tenant compte de l'esprit les normes nationales. Le groupe de travail, avec support juridique, a révisé les règlements de l'organisation. Le 23 janvier 2026, l'ACPEI a tenu son assemblée générale annuelle, et les membres présents ont voté à l'unanimité pour approuver les objets nouvellement créés de l'organisation et les changements de nom, de mandat et de règlements. La

ratification formelle des objets, du nom et des règlements de l'organisation a été approuvée par le gouvernement fédéral.

Le CCPP nouvellement constitué (anciennement ACPEI) va de l'avant sur une base solide d'expertise dans la création, l'exécution et la gestion de programmes d'accréditation. Le CCPP sera régi de manière indépendante, en mettant l'accent sur la transparence, la consultation et la collaboration au sein de la profession. Nous accueillons les psychologues de niveau doctoral à travers le Canada intéressés à travailler avec nous alors que nous élargissons nos processus et politiques, comme l'ajout de désignations de domaines de spécialité supplémentaires. En temps voulu, nous diffuserons un formulaire en ligne afin que les psychologues intéressés puissent postuler pour aider au développement future.

## Prochaines étapes

Le CCPP partagera des informations concernant :

- Les structures de gouvernance et consultatives
- Les processus d'admissibilité et de demande
- Les procédures et les échéanciers d'inscription, y compris un processus de demande accéléré pour les psychologues de niveau doctoral actuellement inscrits au Canada
- Les domaines de certification de spécialité initiaux
- La façon de s'impliquer dans le développement de domaines de spécialité supplémentaires pour la certification.

Nous sommes ouverts au dialogue et aux commentaires et nous sommes impatients de travailler en collaboration avec les associations professionnelles, les programmes de formation et les partenaires nationaux. L'adresse courriel générale du Conseil est [info@cbpppsychology.ca](mailto:info@cbpppsychology.ca).

Sincèrement,

Dre Reena Chopra, Ph.D., C. Psych. ([rchopra@cbpppsychology.ca](mailto:rchopra@cbpppsychology.ca))

Dr Jeremy Frank, Ph.D., C. Psych. ([jfrank@cbpppsychology.ca](mailto:jfrank@cbpppsychology.ca))

Coprésidents

Conseil Canadien de Psychologie Professionnelle (CCPP)